

Prévention et gestion des déchets

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public

2020

Septembre 2021



valence
Romans
AGGLO

valenceromansagglo.fr



Édito

Comme chaque année, ce rapport présente l'action de notre collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets. Il témoigne de l'engagement fort qui est le nôtre pour offrir à nos usagers un service public de qualité, tout en incitant à la réduction des déchets et à leur valorisation. Au cours des dernières années, la quantité de déchets non valorisables a pu être réduite de façon significative. C'est un signe très encourageant. En effet, la valorisation des déchets qui peuvent être recyclés permet non seulement à notre collectivité, et donc au contribuable, de faire des économies, mais elle est aussi essentielle en matière de protection de notre environnement. Il est donc important de remercier tous les citoyens qui agissent au quotidien pour limiter leur production de déchets et qui pratiquent le tri.

Merci également aux entreprises prestataires et à tous nos agents qui travaillent au quotidien pour faire évoluer notre service public. Face à la crise sanitaire, notamment, les équipes de la direction Gestion des déchets ont su se mobiliser et s'adapter pour maintenir la continuité du service. C'est ensemble, élus, professionnels et citoyens, que nous pourrons faire encore mieux en matière de gestion de nos déchets. C'est de notre capacité à agir pour mieux la respecter que dépend l'avenir de notre planète.



Geneviève Girard
Vice-présidente Qualité de vie
de Valence Romans Agglo
Maire de Portes-lès-Valence



Nicolas Daragon
Président
de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Le territoire concerné

54 COMMUNES

221 700 HABITANTS



Sommaire

- 4 Faits marquants 2020
- 6 Indicateurs techniques de la compétence déchets
- 18 Indicateurs financiers de la compétence déchets
- 24 Annexes

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Faits marqu

De nouveaux outils à votre disposition

L'Agglo a créé 5 modèles du célèbre autocollant Stop Pub. En 3 mois, plus de 400 foyers ont décidé d'agir pour économiser en moyenne 40 kg de papier par an. L'Agglo en a également profité pour offrir un nouveau look à son Mémo Tri. Stop Pub et Mémo Tri sont disponibles à la demande sur le site de l'Agglo.



270

c'est le nombre de composteurs individuels vendus, auxquels s'ajoutent 19 nouveaux sites de compostage collectif.



3 nouvelles communes équipées

en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères



+ 4%

de verre collecté en 2020

4 déchèteries

de plus équipées de bennes pour le mobilier pour la valorisation des déchets d'ameublement

26 marchés publics passés

dont ceux de collecte sélective en apport volontaire et de gestion des déchèteries

Quants 2020

Modification des horaires de déchèteries

Dans le cadre de la réouverture des déchèteries suite au 1^{er} confinement, l'Agglo a opéré des modifications d'horaires d'ouverture sur 5 de ses 13 déchèteries. Le but : permettre une meilleure complémentarité entre les sites. Ce travail se poursuivra en 2021.

Gestion des déchets : l'équipe en 1^{re} ligne

Face à la crise sanitaire, les équipes de la direction Gestion des déchets ont su se mobiliser et s'adapter pour maintenir l'ensemble des collectes des déchets et permettre la réouverture anticipée de 7 déchèteries dès le 27 avril 2020.



Concours PixelCan

Initié par le SYTRAD, ce concours sensibilise le public au recyclage des emballages métalliques via la réalisation d'une fresque en canettes. La MJC d'Étoile-sur-Rhône a remporté le concours à l'échelle de l'agglomération. L'espace enfance jeunesse municipal de la Chamberlière à Valence a, quant à lui, remporté le prix « coup de cœur du public ».



Création d'un nouveau mobilier de tri

L'Agglo aide les organisateurs de manifestation à mieux gérer leurs déchets. Elle a donc travaillé à un nouvel outil plus pratique et plus visible pour faciliter le geste de tri aux visiteurs. Au stade de prototype, cet outil sera déployé en 2021.

Indicateurs techniques de la compétence déchets

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée aux communauté de communes, communauté d'agglomération ou communauté urbaine à laquelle appartient la commune. Cette compétence comporte 2 parties :

La partie « collecte »

- ▶ La collecte des Ordures Ménagères et assimilés résiduels (OMr)
- ▶ La collecte sélective des déchets recyclables
- ▶ La gestion des déchèteries
- ▶ La prévention des déchets
- ▶ L'information et la sensibilisation en direction de publics divers.

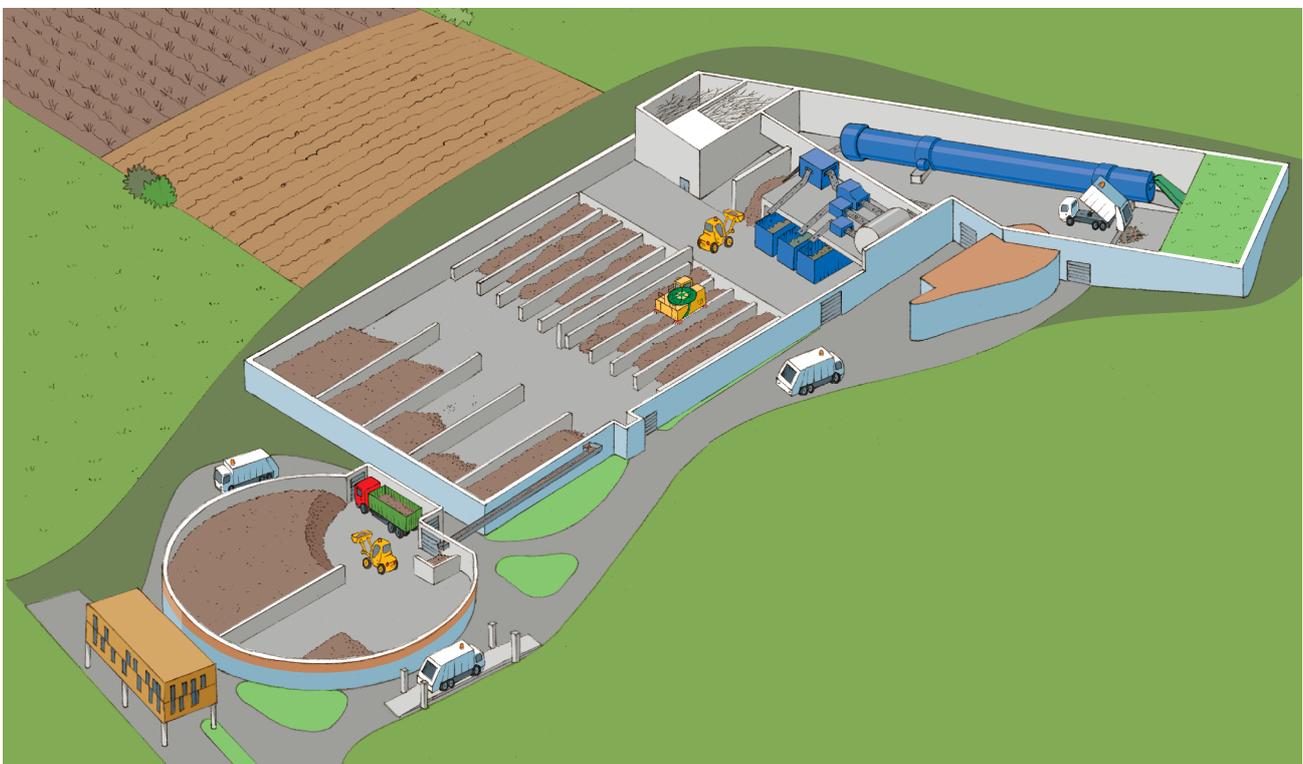
La partie « traitement »

La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- ▶ Le traitement des OMr
- ▶ Le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre).

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- ▶ 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence
- ▶ 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Saint-Sorlin-en-Valloire
- ▶ 3 Centres de Valorisation (CdV) des déchets ménagers résiduels à Beauregard-Baret, Étoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals.



Centre de valorisation du Sytrad

Collecte des Ordures Ménagères et assimilés résiduels

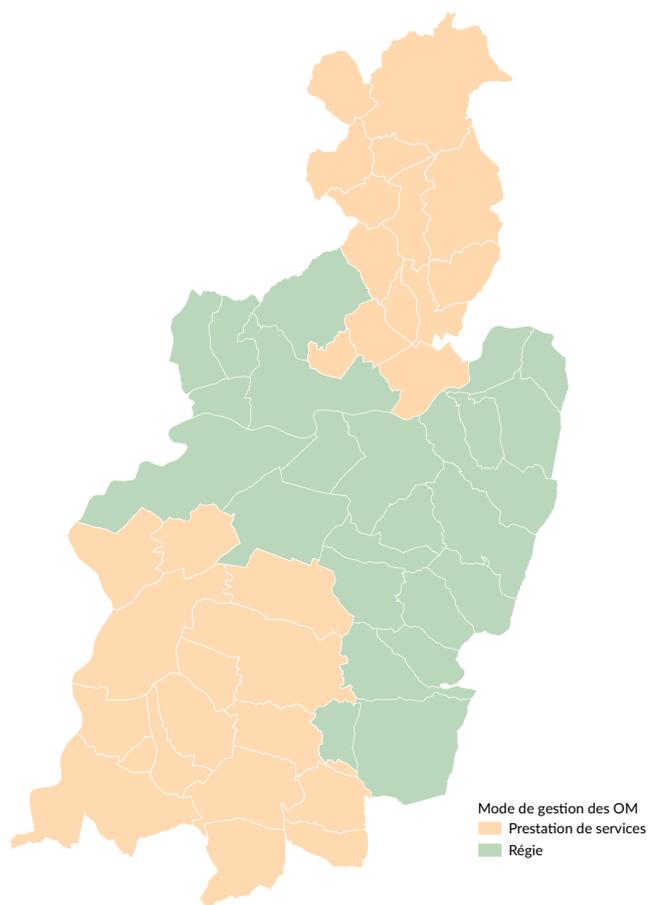
Les OMr désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

Mode de gestion

La collecte des OMr s'effectue selon les secteurs :

- ▶ soit en régie pour 73 942 habitants (33 %),
 - ▶ soit en prestation pour 147 795 habitants (67 %).
- La collecte en prestation est réalisée par les sociétés Propolys (Groupe Pizzorno) pour le secteur Sud et Morin pour une partie du secteur Nord.

CARTE DU MODE DE GESTION DES OM



Mode de collecte

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire :

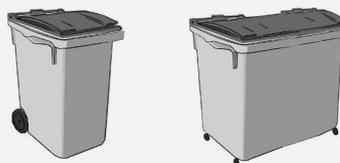
- ▶ Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés et les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.
- ▶ Pour l'apport volontaire, 61 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 39 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement

- ▶ 181 824 habitants

82 %

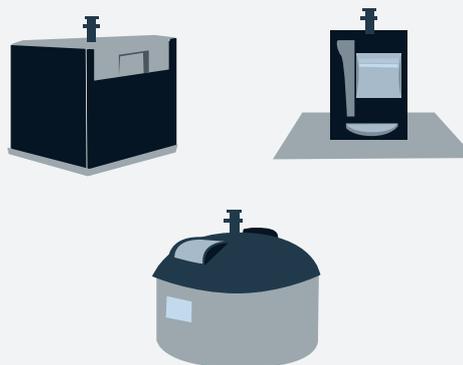


Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

- ▶ 39 913 habitants

18 %

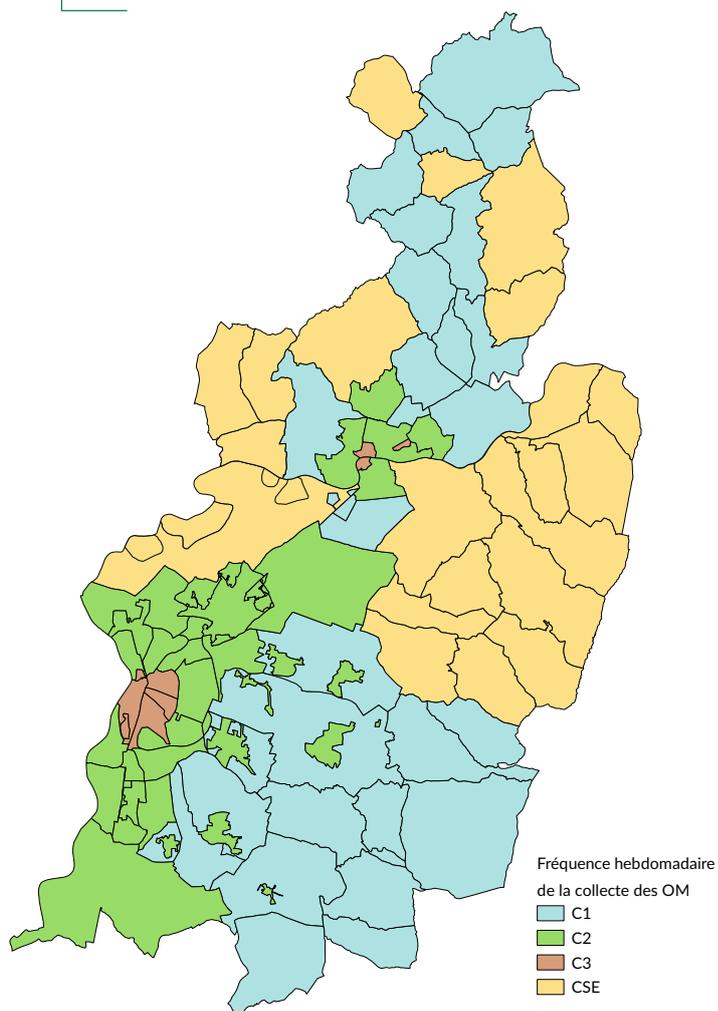


Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte sont adaptées aux caractéristiques des territoires. En effet, eu égard aux capacités de stockage des bacs qui sont limitées en milieu urbain, il convient de collecter plus souvent. Ainsi, les fréquences varient d'une à trois collectes par semaine.

Quant à la collecte des conteneurs d'apport volontaire, la fréquence cible est hebdomadaire et conjuguée à un objectif de non-débordement.

FRÉQUENCE DE COLLECTE



Tonnage collecté

Le tableau ci-dessous met en évidence une diminution du tonnage d'OMr produit. Ceci s'explique par l'évolution des comportements en matière de consommation obtenue notamment grâce aux différentes actions déployées par le service prévention/sensibilisation de la direction Gestion des déchets.

ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage collecté	55 473	53 912	54 304	53 033	52 971
Variation du tonnage	-	-2,81%	+0,73%	-2,34%	-0,12%
Ratio en kg/hab/an	257,2	248,1	247,5	240,9	238,9
Variation du ratio	-	-3,53%	-0,24%	-2,67%	-0,83%

Ratio OMr 2020 : 239 kg/hab/an

Chiffres nationaux : 254 kg/hab/an (Source : SINOE)

Filières de traitement

Les OMr sont transportées vers les centres de valorisation de Beauregard-Baret et d'Étoile-sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

Évolutions à venir

L'Agglo compte poursuivre le développement de l'apport volontaire sur une partie du territoire : zone rurale, péri-urbaine et centre contraint des zones urbaines. Dans le même temps, une réflexion est engagée sur l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines.

Moyens humains affectés à la collecte



- ▶ 19 agents* en régie
- ▶ 47 agents* en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)



Collecte sélective des déchets recyclables

La collecte sélective est répartie en 3 flux :

- ▶ Les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartonnettes
- ▶ Les corps creux : flaconnages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires
- ▶ Le verre : bouteilles et bocaux en verre.

Mode de gestion

La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue :

- ▶ soit en régie pour 24 140 habitants (11 %),
- ▶ soit en prestation pour 197 597 habitants (89 %) par les sociétés Propolys (Groupe Pizzorno), Guérin et Morin.

La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société Guérin.

Mode de collecte

La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire. La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire. Pour l'apport volontaire, 98 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 2 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés...).

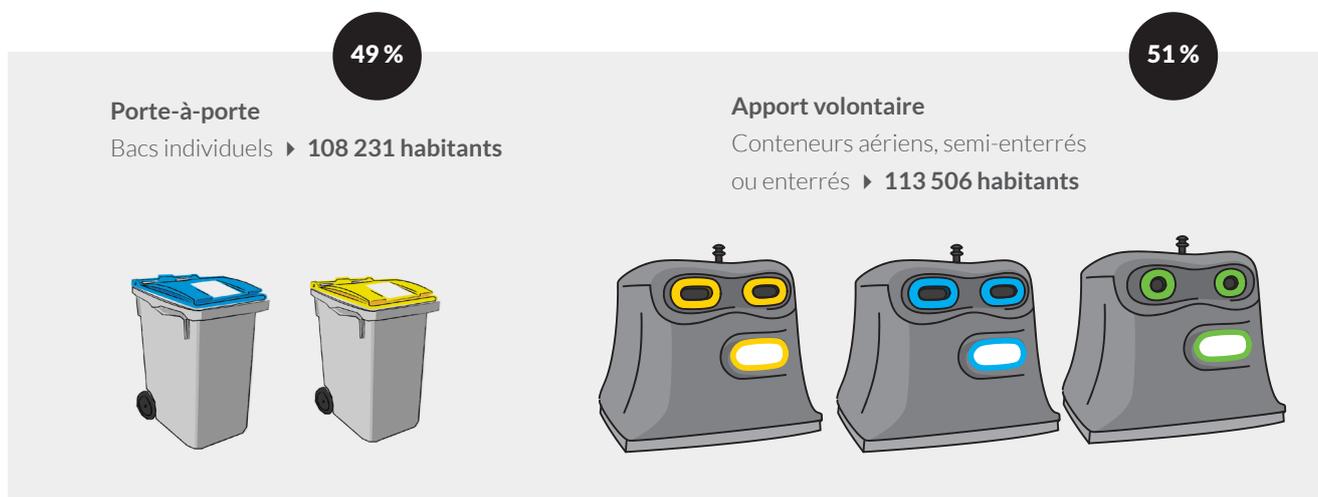


Fréquence de collecte

Pour le porte-à-porte des corps creux et corps plats, la collecte s'effectue :

- ▶ 1 fois par semaine en camion bi-compartmenté (collecte simultanée des 2 flux) sur le secteur Sud, soit 84 091 habitants
- ▶ 1 fois tous les 15 jours en benne classique (collecte alternée des 2 flux) sur le secteur Nord, soit 24 140 habitants.

Pour les points d'apport volontaire (verre, corps creux, corps plats), la collecte s'effectue en moyenne 1 fois tous les 15 jours.



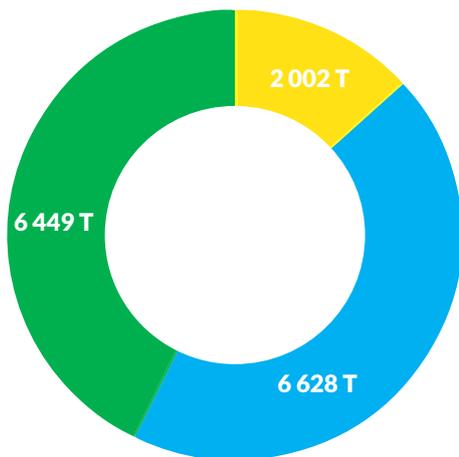
Tonnages collectés

En 2020, la collecte du verre a augmenté pour la 7^e année consécutive. Par contre, la collecte des corps plats a connu une forte baisse engendrée par la diminution de la fraction des papiers, journaux, magazines.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage collecté*	14 905	14 821	15 054	15 393	15 079

*(hors tonnage CP collectés en déchèterie)



RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- Corps creux
- Corps plats
- Verre

Ratio collecte sélective 2020 : 68 kg/hab/an

Chiffres nationaux : 79 kg/hab/an (Source : SINOE)

Répartition des tonnages collectés en 2020 par mode de collecte

	Porte-à-porte	Apport volontaire
Corps plats	62 %	38 %
Corps creux	51 %	49 %
Verre	-	100 %

Dotation en conteneurs d'apport volontaire au 31/12/2020

	Nbre de conteneurs	Répartition
Corps plats	529	30 %
Corps creux	548	31 %
Verre	679	39 %
TOTAL	1 756	100 %

Moyens humains affectés à la collecte



- ▶ 4 agents* en régie
- ▶ 17 agents* en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)

Filières de valorisation

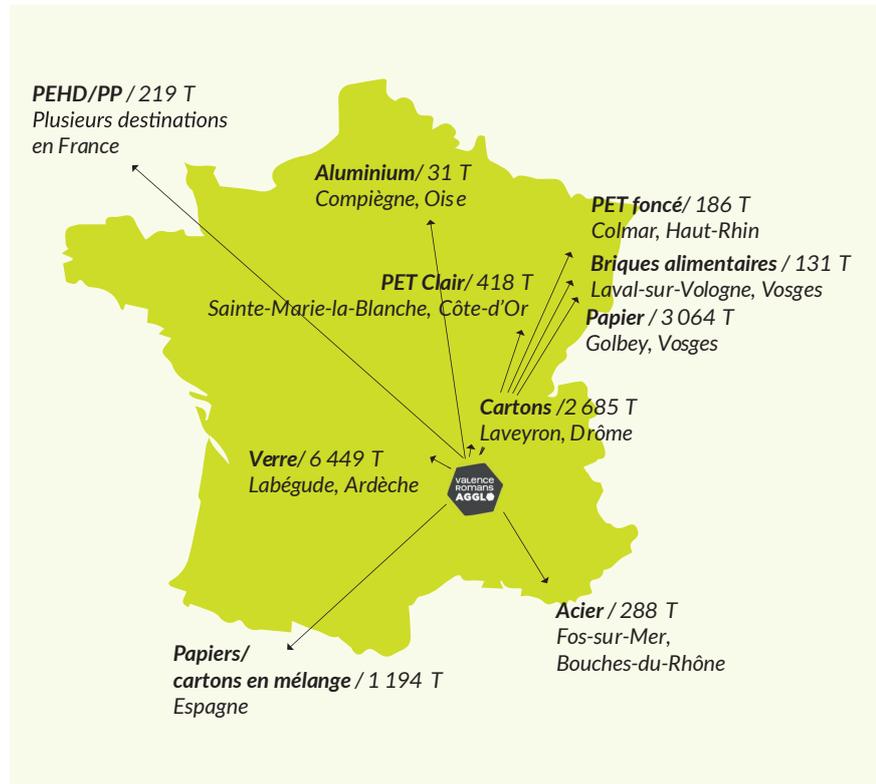
Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre

de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets. Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers différentes filières de recyclage :

- ▶ **Les emballages en carton**
REVIPAC - SAÏCA (France)
- ▶ **Les papiers**
NORSKE SKOG (France)
- ▶ **Les petits papiers/cartons en mélange**
VEOLIA (France) puis SAÏCA (Espagne)
- ▶ **Les briques alimentaires**
REVIPAC - LUCART (France)
- ▶ **L'aluminium**
REGEAL AFFIMET (France)
- ▶ **Le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) clair**
VALORPLAST - PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- ▶ **Le PolyÉthylène Téréphtalate foncé**
VALORPLAST - FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- ▶ **Le PolyÉthylène Haute Densité**
VALORPLAST - MPB (France) puis régénérateur (France)
- ▶ **L'acier**
ARCELOR MITTAL (France)

Le verre, quant à lui, est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I France SAS à Labégude (07).

CARTE DES FILIÈRES DE VALORISATION



Évolutions à venir

L'Agglo va poursuivre la densification de son réseau de conteneurs d'apport volontaire afin d'atteindre la fréquence cible de collecte d'une fois tous les 15 jours et rapprocher le service des usagers. Avec le passage à l'extension des consignes de tri prévue en octobre 2021, l'Agglo mettra en œuvre les mesures nécessaires à la collecte de ce nouveau flux (adaptation du parc de bacs et de conteneurs, refonte des tournées, communication...). Dans ce cadre, une étude est en cours pour évaluer la pertinence d'un passage d'un schéma de collecte tri-flux à bi-flux.



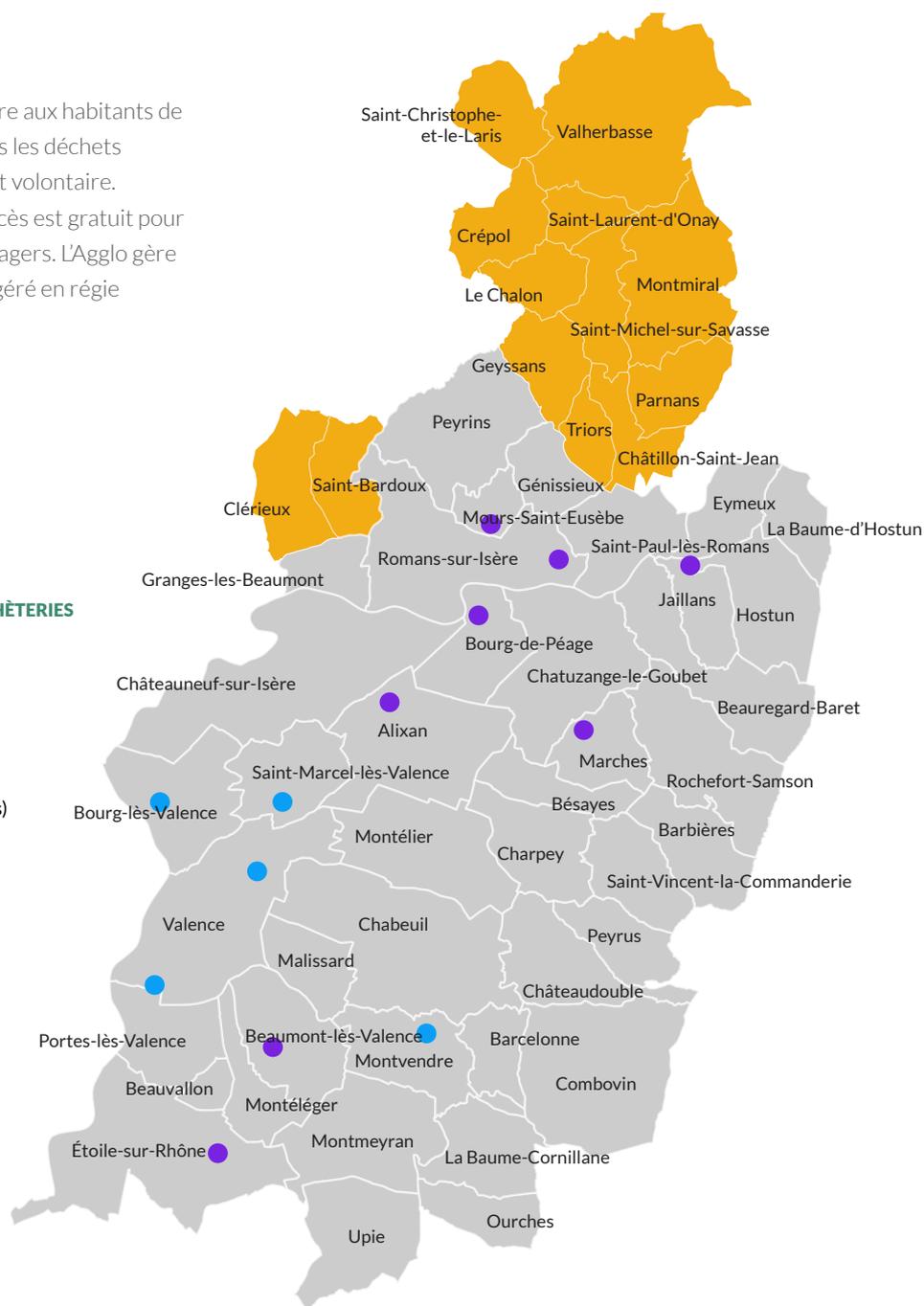
Déchèteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. L'Agglo gère 13 déchèteries : 8 dont le haut de quai est géré en régie et 5 totalement gérées en prestation.

CARTE DES MODES DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

- Haut de quai régie/Bas de quai prestation de service (8 sites)
- Prestation de service (5 sites)
- Bennes tournantes (flux collectés : ferrailles et encombrants)



Moyens humains



Gardiennage en déchèterie

- ▶ 15 agents* sur 8 déchèteries gérées en régie
- ▶ 11 agents* sur 5 déchèteries gérées en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)

Déchets collectés et filières de traitement

Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis REVIPAC - SAÏCA
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg-de-Péage) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Ferraille	Recyclage	NEGOMETAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange-le-Goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière ECOSYSTEM-RECYLUM
DDS**	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière EcoDDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St-Pierre-de-Chandieu) Filière ALIAPUR
Amiante lié	Enfouissement	SITA (Roche-la-Molière)
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	EMMAÛS Étoile-sur-Rhône / PIHC de Romans-sur-Isère / Relais 42 à Pélussin (42)
Batteries	Recyclage	NEGOMETAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	ECOSYSTEM-RECYLUM (75) / SIRA (Chasse-sur-Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Etoile-sur-Rhône)
Déchets réutilisables***	Réemploi	Nouvelle R / Emmaüs Etoile-sur-Rhône / MAL / REVV / A pincés et à vélo
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage	Filière Eco-mobilier
Capsules de café	Recyclage	SUEZ

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** Déchets Diffus Spécifiques

*** Livres, vélos, vaisselle, bibelot, petit mobilier, matériaux, outillage...

Tonnages collectés

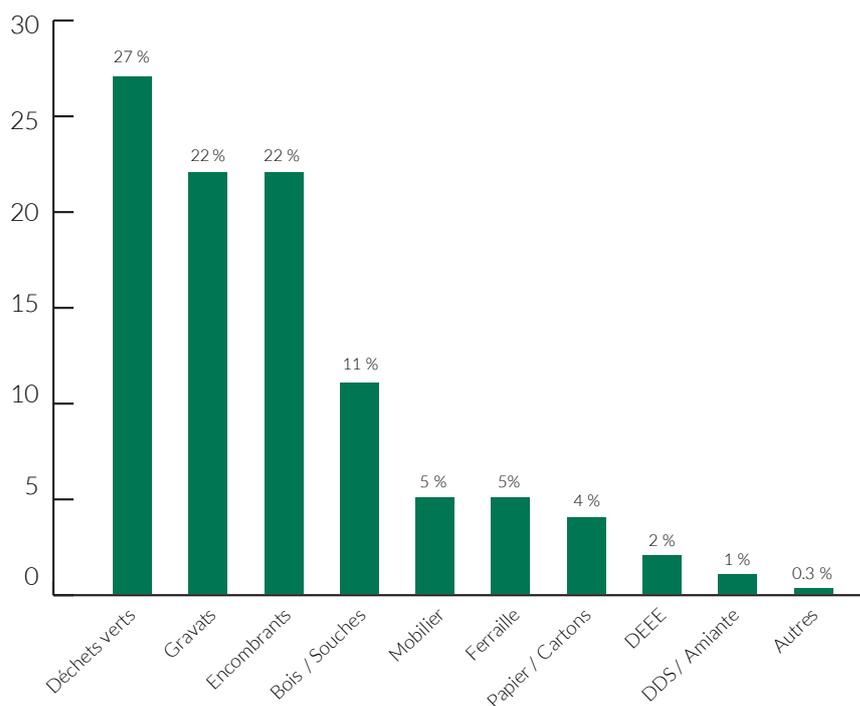
Les tonnages 2020 sont en baisse de 2,9 % par rapport à 2019. L'année 2020 a été marquée par le confinement dû à la COVID-19. Les déchèteries sont restées fermées suite à un arrêté préfectoral du 17 mars au 27 avril, date à laquelle elles ont rouvert partiellement. L'ouverture totale a eu lieu le 2 juin. Cette reprise d'activité a été marquée par un afflux exceptionnel et la mise en œuvre des règles sanitaires.

Évolutions à venir

Un diagnostic est en cours sur l'évaluation du réseau actuel afin de proposer un nouveau schéma directeur des déchèteries (sites, mode d'accueil, horaires, déchets acceptés...). La direction va poursuivre le déploiement de filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (Eco-mobilier, EcoDDS) sur les sites non équipés à ce jour.

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage collecté	55 993	56 185	54 582	56 680	55 065

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE EN 2020



Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont « les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code de

l'Environnement et du Code de la Santé Publique. Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI (dastri.fr), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière REP.

Prévention des déchets et actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets. Au niveau de l'Agglo, les principales actions 2020 ont été :

- ▶ le développement du compostage, qu'il soit individuel avec la vente de 266 composteurs, ou collectif avec l'accompagnement de 92 sites,
- ▶ la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers des partenariats avec des associations du territoire. Ainsi, **35 tonnes d'objets ont été collectées** sur les 3 conteneurs de réemploi (Nouvelle R et Emmaüs) et **211 tonnes de textile** sur les conteneurs gérés par l'Agglo (Nouvelle R et Emmaüs).

Le partenariat avec Nouvelle R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur de réemploi ou lors des bennes tournantes (145 permanences pour 560 usagers sensibilisés), lors d'évènements ou via des visites de leurs installations (3 visites pour 12 personnes).

Les associations Roulons En Ville à Vélos (REVV) et À pincés et à Vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Actions de sensibilisation

Le service dote en matériel de tri et accompagne les évènements du territoire. Dans le cadre de la crise sanitaire, cette activité a été fortement ralentie. Ainsi, cette année seulement 16 manifestations ont été dotées, ce qui a permis de récupérer 2,9 tonnes de déchets recyclables.

Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, les agents effectuent un contrôle qualité des bacs de tri avant collecte et ne vident pas les bacs pollués. Les agents de prévention/sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ainsi, ce sont 1 556 anomalies qui ont été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 730 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 18 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 280 personnes.

Enfin, le service a réalisé 8 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le tonnage global collecté, tous flux confondus, est en baisse par rapport à 2019. Il s'agit du plus faible tonnage collecté depuis 2014 (année servant de base au calcul de cet indice) alors même que la population n'a cessé d'augmenter sur cette

période. De ce fait, la production des déchets à l'habitant est la plus faible enregistrée depuis 2014. Cette baisse est essentiellement due à la forte diminution des tonnages de déchèterie suite à l'impact de la crise sanitaire.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En tonnes	125 090	126 461	126 371	124 918	123 940	125 106	123 115
Indice*	100	101,10	101,02	99,86	99,08	101,01	98,42
En kg/hab	583,06	586,58	585,95	574,97	564,99	568,26	555,23
Indice*	100	100,60	100,50	98,61	96,90	97,46	95,24

*produits avec une base 100 en 2014 (année de référence)



que trouve-t-on dans nos poubelles ?

318 kg /habitant

20% Verre
30% Plastique
50% Organiques

Flacons plastiques
Bouteilles alimentaires
Emballages métalliques

Papiers
Cartons

AGGLO

combien coûte le traitement des déchets ?

95 €/t

120 €/t

19 €/t

310 €/t

pour la planète et pour le porte-monnaie !

AGGLO

mes on-

1 tonne de verre

2138

De nombre

comm

au qu

AGGLO

ILLES PLASTIQUES
CIGARETTES
S ALIMENTAIRES

PAPIERS
CARTONS

“ JE FAIS UN

MAX DE TRI!

”

Indicateurs financiers de la compétence déchets

Financement

Le financement est en partie assuré par :

- ▶ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- ▶ La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les habitants de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus
- ▶ La Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par l'Agglo. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer. En 2020, le taux de TEOM a été maintenu à 7,95 %. Le montant de la TEOM s'élève à 23 770 255 € et contribue au financement du service.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

La REOM est calculée en fonction de la composition du foyer. Pour les autres usagers, elle est forfaitaire. La REOM est due par l'occupant propriétaire ou locataire, habitant les communes ayant adhéré à la Communauté de communes de La Raye, (Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus).

Elle fait l'objet de 2 appels à cotisation, l'un au 1^{er} juin et l'autre au 1^{er} novembre de l'année N. En 2020, la REOM s'élevait à 237 406 € contre 231 485 € en 2019.

Tarif de base de la REOM

Type de logement	Nombre de personnes	Redevance annuelle
Habitation principale	1	126 €
	2	156 €
	3	186 €
	4 et plus	210 €
Résidence secondaire		116 €
Chambre d'hôtes		30 €
Gîtes		156 €
Commerce		116 €
Restaurant / Location / Meublé		300 €
Personnes non collectées	Commune de Combovin : la Chauméane, Marquet	50 %



Redevance Spéciale (RS)

Depuis 2017, la RS s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine. La signature d'une convention entre les entreprises et l'Agglo permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturé 2 fois par an, en juin et en décembre.

Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- ▶ soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement,

- ▶ soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS (TEOM + reliquat).

Suite à la révision des prix, le prix unitaire est passé de 47,34 €/m³ en 2019 à 48,10 €/m³ en 2020.

En 2020, 77 établissements étaient soumis à la RS contre 74 en 2019, pour un montant facturé de 570 958 €, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2019.

Dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux marchés (cf. annexe n°1)

Rapport budgétaire

CA 2020 approuvé le 30/06/2021 (cf. annexe n°2)

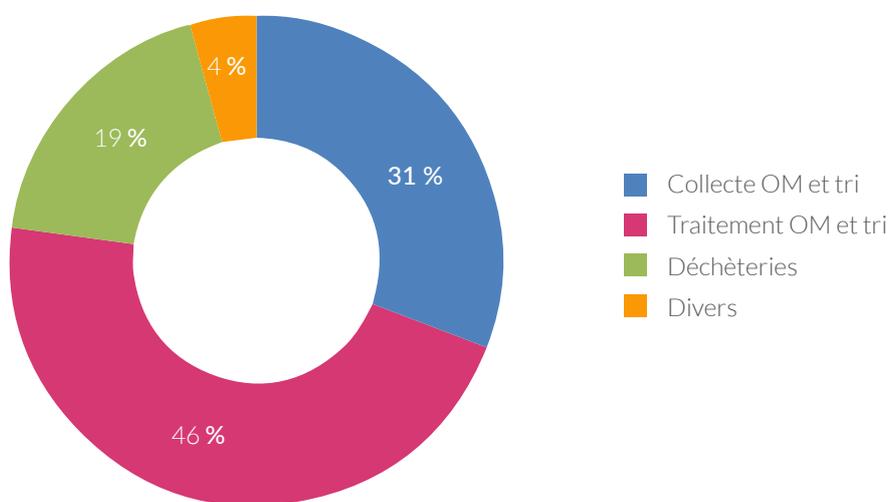
Rapport budgétaire

Section de fonctionnement

Dépenses	28 164 253 €
Recettes	27 961 858 €
RÉSULTAT 2020	- 202 395 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

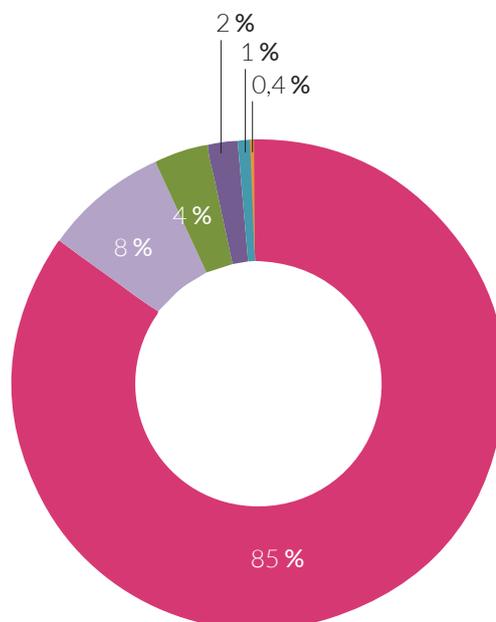
28 164 253 € TTC, soit un coût par habitant de 127 € pour 555 kg/hab/an de déchets produits.



Répartition des recettes de fonctionnement

27 961 858 € TTC

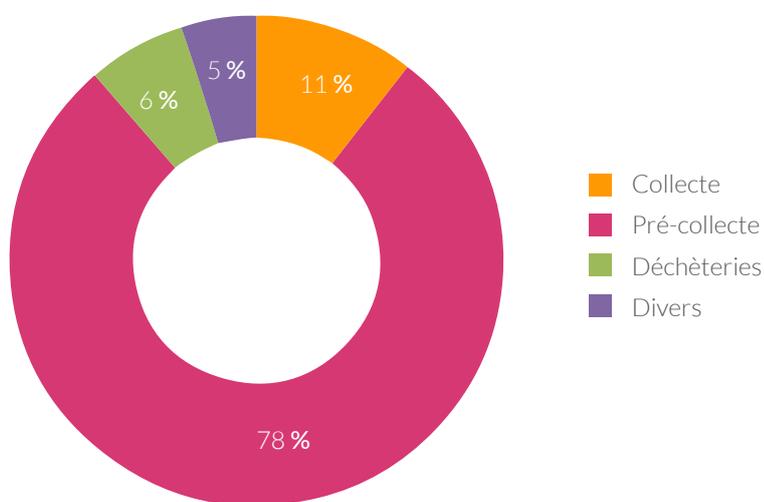
- TEOM
- Soutiens éco-organismes
- Ventes de produits
- RS
- REOM
- Divers



Section d'investissement

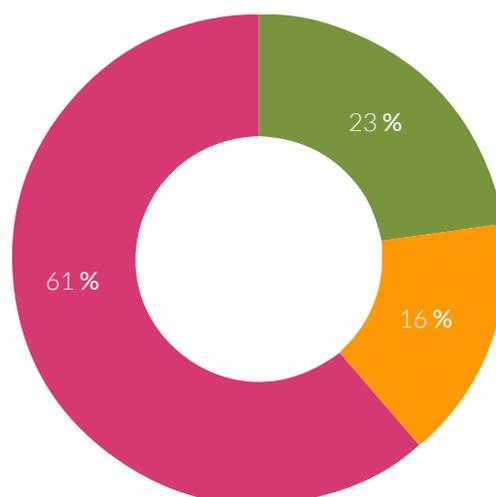
Dépenses	934 829 €
Recettes	1 988 718 €
RÉSULTAT 2020	1 053 889 €

Répartition des dépenses d'investissement 934 829 € TTC



Répartition des recettes d'investissement 1 988 718 TTC

- Affectation du résultat
- FCTVA
- Recettes d'ordre



Montant détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement (cf. annexe n°3)

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité calculé selon la méthode ComptaCoût® conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Il est obtenu en retranchant du coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...) les recettes suivantes :

- ▶ Les produits à caractère industriel (ventes de matériaux)

- ▶ Les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO...)
- ▶ Les aides reçues.

Suite à l'analyse des données présentées ci-dessous, il est constaté une augmentation du coût aidé sur 2020 due notamment à la crise sanitaire de la COVID-19 qui a fait chuter les recettes de la collectivité (ventes de matériaux). Néanmoins, la collectivité a décidé de maintenir un taux de TEOM constant.

Tous flux confondus (HT)*

Année	2018	2019	2020
Coût aidé	21 246 893 €	21 552 751 €	22 176 400 €
Coût aidé / habitant	94,27 €	94,36 €	96,59 €
Coût aidé / tonne	193,12 €	196,55 €	200,08 €

OMr (HT)

Année	2018	2019	2020
Coût aidé	14 934 919 €	15 152 921 €	15 477 961 €
Coût aidé / habitant	66,26 €	66,35 €	67,42 €
Coût aidé / tonne	275,02 €	285,73 €	292,20 €

Corps creux et corps plats (HT)

Année	2018	2019	2020
Coût aidé	1 204 446 €	1 375 443 €	1 536 300 €
Coût aidé / habitant	5,34 €	6,03 €	6,69 €
Coût aidé / tonne	134,04 €	149,69 €	178,02 €

Verre (HT)

Année	2018	2019	2020
Coût aidé	125 520 €	149 915 €	161 495 €
Coût aidé / habitant	0,56 €	0,66 €	0,70 €
Coût aidé / tonne	20,69 €	24,16 €	25,04 €

Déchetterie (HT)

Année	2018	2019	2020
Coût aidé	4 462 489 €	4 613 792 €	5 000 644 €
Coût aidé / habitant	19,80 €	20,20 €	21,78 €
Coût aidé / tonne	109,75 €	104,62 €	116,87 €

*Les années 2018 et 2019 tiennent compte de la gestion du passif du SYTRAD. Ce dernier n'a pas été intégré en 2020.



Annexe 1

Principaux marchés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean-Claude et Fils	273 311 €
PROPOLYS	3 853 705 €
TOTAL	4 127 016 €

Collecte des corps creux (CC), corps plats (CP) et verre

Prestataires CC/CP	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean Claude et Fils	269 054 €
GUÉRIN	157 807 €
PROPOLYS	1 042 355 €
TOTAL	1 469 216 €

Prestataire Verre	Coût total à l'année TTC
GUÉRIN	300 406 €

Collecte et traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	127 238 €
SUEZ	Collecte et traitement de l'amiante	29 809 €
VOLLE Pierre	Collecte et traitement des huiles usées	4 732 €
EUREC Environnement	Location benne à pneus	194 €
VALORSOL	Collecte et traitement bois, déchets verts, gravats	1 260 577 €
JARDINS DE LA DROME	Broyage des déchets verts	121 672 €
COMMUNE DE UPIE	Gardiennage plateforme	4 374 €
TOTAL		1 548 596 €

Gestion et exploitation des déchèteries (DDS et déchèteries)

Prestataires	Sites	Coût total à l'année TTC
ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Beaumont-lès-Valence	155 289 €
	Bourg-lès-Valence	513 147 €
	Étoile-sur-Rhône	182 226 €
	Saint-Marcel-lès-Valence	281 142 €
	Valence-Portes	878 645 €
	Valence-le-Haut	505 133 €
	Montvendre	326 847 €
TOTAL		2 842 429 €

Annexe 2

Rapport budgétaire (CA 2020 approuvé le 30/06/2021)

La section de fonctionnement

Elle s'élève en dépenses à 28 164 253 €.

Chapitre	Section de fonctionnement – Dépenses	Dépenses nettes
011	Charges à caractère général	10 995 304 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	2 854 770 €
042	Opération ordre transfert entre sections	1 218 427 €
65	Autres charges de gestion courante	13 082 371 €
66	Charges financières	12 444 €
67	Charges exceptionnelles	937 €
TOTAL	DÉPENSES RÉELLES	28 164 253 €

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions SYTRAD)	13 063 865 €
Les contrats de prestations de service	10 439 680 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	144 881 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	180 676 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtements de travail...)	43 954 €
Les frais liés à la communication	14 450 €

Elle s'élève en recettes à 27 961 858 €

Chapitre	Section de fonctionnement – Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	1 122 €
042	Opération d'ordre, transfert entre sections	1 880 €
70	Produits de service	1 871 982 €
73	Impôts et taxes	23 770 255 €
74	Dotations et participations	2 270 819 €
75	Autres produits de gestion courante	302 €
77	Produits exceptionnels	45 498 €
TOTAL	RECETTES RÉELLES	27 961 858 €

Elle comprend notamment :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	23 770 255 €
Les soutiens et participations : CITEO, OCAD3E, ECO-MOBILIER...	2 270 819 €
La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...)	995 777 €
La Redevance Spéciale (RS)	567 658 €
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	237 406 €

Section de fonctionnement	
Dépenses	28 164 253 €
Recettes	27 961 858 €
RÉSULTAT 2020	- 202 395 €

La section d'investissement

Elle s'élève en dépenses à 934 829 €.

Chapitre	Section d'investissement – Dépenses	Dépenses nettes
16	Emprunts, dettes assimilés	39 758 €
204	Subventions d'équipements versées	3 975 €
21	Immobilisations corporelles	889 216 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 880 €
TOTAL	DEPENSES REELLES	934 829 €

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules utilitaires, véhicules légers...)	98 092 €
Achat de bacs et de conteneurs (CA + CSE + CE dont génie civil)	730 575 €
Aménagement de déchèteries + dépôt de collecte	60 550 €

Elle s'élève en recettes à 1 988 718 €.

Chapitre	Section d'investissement – Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	770 291 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 218 427 €
TOTAL	RECETTES REELLES	1 988 718 €

Elle comprend notamment :

Affectation du résultat	450 963 €
FCTVA	319 328 €

Section d'investissement

Dépenses	934 829 €
Recettes	1 988 718 €
RESULTAT 2020	1 053 889 €

Annexe 3

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets

Détail des soutiens financiers reversés par les éco-organismes dans le cadre des filères à Responsabilité Elargie des Producteurs

Partenaires	OMr	Tri	Déchèteries	TOTAL
CITEO	25 947 €	2 033 027 €	45 592 €	2 104 566 €
Eco-mobilier	-	-	95 445 €	95 445 €
OCAD3E	-	-	100 730 €	100 730 €
Eco-DDS	-	-	8 921 €	8 921 €
TOTAL	25 947 €	2 033 027 €	250 688 €	2 309 662 €
Affectation en %	1	88	11	100

Détail des ventes de produits

Partenaires	OMR	Tri	Déchèteries	TOTAL
SYTRAD	-	586 542 €	124 560 €	711 102 €
O-I France SAS	-	156 169 €	-	156 169 €
Négoméтал	-	-	62 215 €	62 215 €
Véolia	-	-	94 364 €	94 364 €
NPPM	185 €	2 892 €	-	3 077 €
TOTAL	185 €	745 603 €	281 139 €	1 026 927 €
Affectation en %	0	73	27	100



valence
ROMANS
AGGLO

Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

